

Le texte relatif aux attachés est enfin paru ! Quelle patience de nos collègues !

Les décrets et l'arrêté transposant le protocole PPCR (Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations) des attachés d'administration hospitalière est – enfin- paru au Journal Officiel du 24 juin.

Les textes mettent notamment en œuvre le protocole PPCR rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et créent un grade à accès fonctionnel (GRAF) de 6 échelons et un échelon spécial au 1^{er} janvier 2018. Un nouvel échelon terminal à l'indice brut 1015 sera créé en 2021 (détail des mesures sur le site du SMPS : www.smpsante.fr/).

Le SMPS se félicite de la mise en œuvre effective de ces avancées, mais regrette le délai extrêmement long qui a été imposé avant leur sortie, alors que, au regard des responsabilités exercées par les attachés, du taux de contractuels dans le corps dénotant un manque certain d'attractivité, il y avait vraiment urgence à agir.

Vos élus SMPS se mobilisent maintenant pour l'alignement du régime indemnitaire des AAH avec celui des autres fonctions publiques.

Une étude nationale met en exergue le mal-être des cadres de santé : est ce vraiment une surprise ?

Une étude nationale réalisée par l'Université de Bourgogne Franche-Comté sur un échantillon de 782 cadres de santé montre que les cadres de santé figurent parmi les professions les plus exposées au burn out (cf "[Le burn-out des cadres infirmiers : première étude nationale](#)", dans [Objectif Soins & Management](#)). Il s'agit d'une première étude sur ce sujet mais qui objective toutes les difficultés du rôle de cadre.

L'étude cite parmi les facteurs de stress expliquant ce risque :

- l'ambiguïté du rôle de cadre, entre la gestion des budgets et le management des services ;
- La charge de travail, avec des interruptions et dérangements très fréquents ;
- La solitude et le manque de soutien de la hiérarchie.

Le SMPS appelle tous les collègues Directeurs à continuer à soutenir leurs équipes d'encadrement sans quoi rien ne serait possible pour la qualité de la prise en charge de nos patients et résidents, mais les fortes contraintes qui s'exercent sur la fonction d'encadrement rendent d'autant plus aigüe la nécessité d'une vraie reconnaissance statutaire nationale pour les cadres de santé.

Or à ce jour quelle reconnaissance statutaire pour les cadres lorsque la majorité des professionnels paramédicaux sont aussi en catégorie A ?

Quelle valorisation du travail effectué par les cadres lorsque la grille de cadre de santé est à peine au dessus de certains professionnels qu'ils encadrent ?

Comment renforcer l'autorité du cadre sur ses équipes dans ces conditions ?

Le SMPS revendique une vraie reconnaissance statutaire pour les cadres de santé.

DÉJÀ PLUS DE 50 INSCRITS !

**VENEZ NOMBREUX ET RENCONTREZ DES COLLEGUES DE TOUTE LA REGION
AU FORUM REGIONAL DES MANAGEURS PUBLICS DU GRAND EST :**

**VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 DE 9H A 16H30 AU CHU BRABOIS DE NANCY
OUVERT A TOUS, PARTICIPATION GRATUITE**

Retrouvez le programme sur le site du SMPS www.smpsante.fr/

Inscription sur smpsgrandest@gmail.com